M. Largillière, médecin Lgiste, a visité l'enfant.

François Valour a été arrêté.

Les vols des caves. — Nos lecteurs doivent se souvenir des voleurs audacieux qui s'introduisaient dans les maisons par les soupiraux des caves ; le 6 avril dernier le nommé Alfred Lefebvre, âgé de 19 ans, était arrêté au moment où il cherchait à s'introduire chez M. Vermont, cabaretier, angle des rues de l'Alma et de Tourcoing; plusieurs complices avaient réussi à prendre la fuite, sans qu'il fut possible de les mettre en état d'arrestation.

Or, l'inspecteur de sûreté Huyglie, accompagné des agents Cocheteux, Réville, Brouillard et Cochet, rencontrait rue des Champs, jeudi vers 11 heures 1/2 du soir, deux individus aux allures suspectes ; interrogé, l'un d'eux, fut bientôt reconnu comme un complice d'Alfred Lefebvre, et déclara se nommer Pierre Lemmens, âgé de 21 ans, né à Gand, tisserand, expulsé de France.

Quant à l'autre individu, nommé Auguste Minseau, âgé de 35 ans, né à S-Bauvent (Belgique), cordonnier, l'était sorti de prison la veille et venait également sous le coup d'un arrêté d'expulsion pour vol. Pierre Lammens et Auguste Minseau ont été conduits au dépôt de sûreté.

Un vol à l'Ecole de natation. — L'agent Poraier, étant de service à l'école de natation jeudi vers 6 h. du soir, aperçut qu'une soupape de 0 fr. 65 avait été soustraite au sieur Louis Lourme, demeurant rue de Lille ; sur les indices d'un témoin, le nommé Edouard Sar, âgé de 19 ans, demeurant rue du Parc, 45, fut fouillé et l'agent retrouva l'argent enfermé dans un journal entre deux tartines.

Ce bonnet Sar fut conduit au commissariat de la arrondissement.

Un homme grièvement brûlé. — Un ouvrier teinturier nommé Raymond Debrouwer âgé de 38 ans, demeurant rue Saint-Roch, travaillant chez MM. Delfour et Godart, rue de l'Ommeldis, a été victime hier d'un triste accident. Il portait un bonnet d'eau bouillante, lorsque celui ci se renversa et le liquide brûlant se répandit sur ses jambes.

A ses cris, ses camarades arrivèrent et le transportèrent dans une dépendance de la teinturerie où il reçut les premiers soins puis fut transporté à l'hôpital.

Un incendie, rue d'Agues-seau. — Un incendie s'est déclaré, il y a deux jours, chez M. Deroubaix, marchand-épicier, rue d'Agues-seau.

Une des filles de ce dernier, habitant Tourcoing, mère de famille très dévote, avait prié ses sœurs, également très confites en religion, de brûler deux chandelles pour « couper son lait », ayant sevré depuis quelques jours son dernier-né.

Les demoiselles Deroubaix s'empressèrent de remplir ce vœu et brûlèrent sur un meuble, dans leur chambre, deux grandes et superbes chandelles, puis elles se rendirent à la réception de la Conciliation.

Quelques moments après des enfants qui jouaient dans la rue aperçurent une épaisse fumée s'échappant des fenêtres et donnèrent l'alarme.

Les voisins purent se rendre facilement maîtres du feu, mais les dégâts sont néanmoins sérieux à midi, vers 1 heure.

La cause du feu incendie est attribuée aux chandelles miraculeuses qui ont communiqué le feu au meuble sur lequel elles étaient posées et de là aux rideaux.

Un vol rue de Rocroy. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits dans le magasin d'épicerie de M. Pauwels, rue Rocroy, 11, en passant par la cave dont ils avaient enlevé le soupirail.

Ils ont dérobé trois kilos de beurre, du fromage, des bouteilles de vin et une pièce d'étoffe, le tout d'une valeur de 125 fr.

Une pièce de drap avait été préparée pour être enlevée, mais elle n'a pu être volée par suite de son gros volume.

Une enquête est ouverte.

Revue de la gendarmerie. — M. le général Le Cerf de Saint-Ivon a passé l'inspection générale des brigades de gendarmerie de Roubaix, de Tourcoing, Lannoy, Wattrelos, Italiens, Croix et Quesnoy sur-Deûle, vendredi à 6 h. 1/2 du matin, dans la cour de la caserne de la rue des Arts ; ces brigades sont sous les ordres de M. le lieutenant Corbière.

Escroquerie. — Vendredi vers 3 heures de l'après-midi, une nommé Wulkenstin Geneviève, née à Lyon, âgée de 27 ans, se disant Elle d'origine allemand, se présentait chez Mme Stichelbaut, cabaretière, rue de Flandre et y prenait une consommation.

Geneviève Wulkenstin engagea la conversation avec la cabaretière et lui demanda si elle n'avait pas de pièces « couronnées » de 50 centimes ; Mme Stichelbaut vérifia son comptoir et répondit négativement ; l'étrangère demanda alors si elle n'avait pas de pièces de 5 fr., la cabaretière répondit également que non.

Geneviève Wulkenstin sortit mais à peine partie Mme Stichelbaut s'aperçut de la disparition d'une pièce de 5 fr. et rattrapa la voleuse dans la rue du Collège.

L'agent Corman la conduisit devant M. le commissaire du 4e arrondissement ; la fille Wulkenstin nia énergiquement avoir soustrait la pièce mais fut néanmoins maintenue en état d'arrestation.

Geneviève Wulkenstin est mise avec une certaine élégance et présente le type de bohémienne.

Un coup de revolver. — Les agents Desplanques et Lebègue passant rue de la Gare vendredi vers une heure du matin, entendaient soudain la détonation d'un coup de revolver, tiré dans la direction de la place Charroul ; les agents fouillèrent les environs de la place, mais ne trouvèrent absolument rien d'anormal.

Les combats de coqs. — A l'occasion des Rogates, il se jouera dimanche 12 juin, à midi précis un 2/3 morts pour 50 francs, au parc du Vestinet, rue de Mouveaux, contre le coq joyeux de Tourcoing.

On verra, dans cette partie, des coqs qui se sont fait remarquer pendant la saison par leurs brillants faits d'armes.

*

Dimanche 12 juin, à 4 heures 1/2 aura lieu une belle partie de coqs de barbarie chez M. Alphonse Dehyvère, chemin de la Mackellerie, au Blanc Seau.

Cocotte Roubaisienne. — Les membres de la Cocotte roubaisienne sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 9 h. 1/2 précises au siège rue de la Gare, en vue des sérénades et sortie de dimanche.

Menus faits. — César Desnoulet, 12 ans, maçonnier, demeurant rue de Lannoy, a été trouvé dans un état d'ivresse sur la Grand'Place hier, vers sept heures du soir, insultant grossièrement tous les commissionnaires ; l'agent de service conduisit le pochard au dépôt du 2e arrondissement.

— Un procès-verbal a été dressé à la charge de Pierre Vercamen, âgé de 15 ans, demeurant rue Walker, pour s'être baigné dans le canal jeudi après-midi.

TOURCOING

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira ce soir à 8 heures, pour la clôture de la session de mai.

Le nouveau règlement sur les cimetières. — Le nouveau règlement sur les cimetières communaux, récemment adopté par le conseil municipal et approuvé par M. le préfet, sera appliqué à dater du 1er juillet prochain.

Sport. — Lundi 6 courant a eu lieu place de l'Hôtel-de-Ville, une lutte au jeu de balle entre la partie Lecoq et la partie Chaix.

On annonce pour demain dimanche une seconde lutte entre la partie Vergucht et la partie Dupuis, place Notre-Dame de Lourdes.

Le jeu de balle est une excellente gymnastique que nous nous donnons ne pas voir plus en honneur dans notre localité.

Affaire de mœurs. — M. Villon, commissaire de police du 2e arrondissement, a terminé une enquête sur une affaire de mœurs dans laquelle est inculpé un sieur L..., ouvrier dans une fabrique de tapis de la ville. L'inculpé est en fuite.

Contraventions. — Des contraventions ont été dressées à la charge des nommés Raymond V..., rue de Calais, pour tapage injurieux et rassemblement, rue du Brun-Pain ; Valery H..., journalière, et Jules V..., garçon boucher, pour violences légères, J.-B. L., 50 ans, tricoteur, a été déposé au violon pour ivresse, tapage injurieux et rassemblement, et contravention pour ces délits ont été relevés à sa charge.

Bris de réverbère. — Sur la plainte déposée par un contre-maître de l'usine à gaz, M. Léon Galandin, M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une instruction sur une affaire de bris de glace de réverbères par une bande de gamins, maintenant dans la rue de l'Union.

Tandis que ces gamins essayaient l'adresse sur les lanternes, le contre-maître qui se trouvait dans un jardin voisin, entendit un d'eux dire à ses camarades :

« C'est le quatrième que le casse aujourd'hui, comme mon frère et vlirier cela lui procure du travail. »

Deux ces auteurs de ces méfaits se sont vus dresser procès-verbal.

Vol. — Depuis environ un mois, M. Félix Honoré, marchand de déchets, rue des Carliers, 31, constatait de réguentes disparitions de marchandises.

Il établit une surveillance et ne tarda pas à acquérir la conviction que les vols répétés devaient être attribués à l'un de ses ouvriers, le sieur Arthur V..., 17 ans, trieur, demeurant à Roubaix.

Plainte fut déposée entre les mains de M. Villon, commissaire de police du deuxième arrondissement, et le coupable mis en état d'arrestation.

Il nie absolument les vols qui lui sont reprochés, malgré un témoignage très précis d'un autre ouvrier.

LILLE

Terrible conséquence de l'intolérance cléricale

Depuis vingt-neuf ans, les fidèles de l'église St-Sauveur étaient habitués à voir la figure de M. Gaislain-Joseph Sayon, ancien cordonnier, comme suisse de la paroisse.

Il y a environ trois semaines, ils furent tout surpris de rencontrer un nouveau titulaire de l'emploi : le plus, M. Sayon commença à fréquenter les débits de boissons où presque journellement il s'enivrait.

Chacun se demandait la cause de ce changement quand, hier après-midi, vers quatre heures un quart, on trouva l'ancien suisse pendu dans une chambre du second étage de la maison portant le numéro 80 de la rue de Fives, où il habitait.

Un voisin, demeurant dans le même immeuble, M. Elie Dessin, journalier, coupa aussitôt la corde, mais l'asphyxie était complète.

M. le commissaire de police du 2e arrondissement aussitôt prévenu se rendit sur les lieux avec M. le docteur Hochstetter, qui constata le décès.

En relevant l'état des lieux, M. le commissaire trouva *quelques mots tracés au crayon* sur un billet de mort par le défunt, disant : « s'être donné la mort parce qu'il avait perdu son emploi pour n'avoir pas fait ses Pâques ! et qu'il entendait être enterré *civilement*.

M. Sayon qui est originaire d'Arras, était âgé de 68 ans, marié et père de deux enfants : un fils marié également, et une jeune fille de 23 ans environ.

Depuis qu'il avait été chassé de l'église, il avait, plusieurs fois, manifesté son intention de se tuer. Aux personnes, qui lui causaient, il disait : « Jamais M. Lecoq ne m'a envoyé pour les questions religieuses ; je faisais bien mon devoir, c'est tout ce qu'il voulait. Il a fallu qu'il vînt un nouveau curé pour tout bouleverser ! Il me tuera ; mais il n'aura pas ma dépouille à conduire ! *Je n'en veux pas !* »

Voilà donc le curé de Saint-Sauveur avec un fidèle de moins et une mort sur la conscience : cela ne l'empêchera sans doute pas de dîner !

Un escroc. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'arrestation du receveur de rentes, Victor Moreaux, rue de Flandre, 0, pour diverses escroqueries.

Une nouvelle charge vient d'être relevée par M. le commissaire de police du 4e arrondissement contre ce dernier. En décembre dernier, Mlle Bottin, rue Solférino, 200, lui avait confié une somme de 5,988 fr. 45 pour acheter des titres sur les charbonnages d'Anzin. Sur cet argent, Victor Moreaux en a gardé 1,000 que la modeste somme de 3 398 fr. 45, et ne livra que 2,590 fr. de titres.

Accidents — Jeudi, vers quatre heures et demie de l'après-midi, le jeune Hector Neville, 13 ans, receveur à l'imprimerie Lazare, *demeurant rue Jean-Jacques-Rousseau, 46*, a vu l'épiderme du dessus de la main droite enlevée en passant dans un engrenage. Le petit blessé a reçu les soins du docteur Legay, qui a déclaré qu'il en résulterait une incapacité de travail d'environ un mois.

— Le même jour, vers sept heures et demie du soir, le jeune Moïse Lévy, 11 ans 1/2, rue d'Armentières, 11, est tombé à l'eau près de la porte de Comines, et en a été retiré sain et sauf par un jeune homme de 16 ans, Emile Lesecq, marinier à bord du « Joyeux », qui n'a pas hésité à se jeter dans le canal tout habillé.

— Hier après-midi, vers deux heures et demie, M. Dès rd Dufrasnes, 55 ans, domestique chez Mme veuve Perus et Ce, fabricants de cirage, rue Sainte-Barbe, 5, tombait sur le pavé en voulant descendre de voiture, qu'il conduisait, dans la rue du faubourg de Tournai.

Transporté immédiat à la pharmacie Lemaire, il y a reçu les soins de M. le docteur Dubois, qui a constaté des contusions à la tempe droite et au côté droit, contusions sans gravité.

Abus de confiance. — Un jeune employé de commerce, Ferdinand D..., 16 ans, a été déféré au parquet pour abus de confiance. Il avait été envoyé par son patron, M. D..., fabricant de toiles, pour toucher à la Banque de France une somme de 3,000 fr.

A son retour, il déclara avoir perdu une somme de 500 fr. en pièces d'or de 10 fr. parce que sa poche était trouée ; ce qui fut, en effet, constaté.

Mais on remarqua que le trou était fraîchement fait. On pressa donc le jeune garçon de questions qui lui firent avouer sa supercherie. Il prétendit d'abord avoir trouvé l'argent dans le bureau ; mais, finalement, il désigna l'endroit où il avait déposé cette somme.

Un agent l'accompagna et les deux fr. furent trouvés, en effet, dans le jardin situé derrière le Palais des Beaux-Arts. Quant à la poche, il avoua l'avoir déchirée pour les besoins de la cause.

Escroqueries. — Hier soir, vers huit heures, la police de sûreté procédait à l'arrestation du nommé Hippolyte Knuts, 35 ans, né à St-Omer, qui était descendu, 22, rue du Priez.

Cet individu était recherché par le commissariat du 2e arrondissement pour escroqueries chez les fournisseurs de son ancien patron. Il était valet de chambre dans une maison de Boulevard Vauban et, bien qu'il eût été remercié de son emploi, il continuait à se faire livrer des marchandises au nom de son patron. C'est ainsi qu'il a mangé de l'excellent poisson au détriment de M. Montaguac, l'hippopo, Marché-aux-Poulets.

Au moment de son arrestation, Knuts s'est rebellé contre les agents et a essayé de leur échapper. Il aura donc à répondre de ce second chef devant la justice.

LE NORD

VALENCIENNES

Un douanier assommé par un fraudeur

A FRESNES

On nous rapporte un fait d'une extrême gravité qui s'est produit à Fresnes mercredi.

Vers deux heures de l'après-midi, trois fraudeurs de 20 à 28 ans, chargés de marchandises de contrebande passaient dans la rue de St-Amand.

Un sous-brigadier de douanes qui déboûchait de la rue de Valenciennes, reconnaissant les individus qui passaient devant lui, s'approcha aussitôt de celui qui arrivait second et lui mit la main sur collet pour l'arrêter. Voyant cela, le premier fraudeur revint sur ses pas et s'emparant de la canne du douanier, il le frappa avec une violence telle que, ayant brisé, s'acharna sur lui avec une rage inouïe.

Personne ne s'interposa et le fraudeur, abandonnant sa charge, prit la fuite, rejoignit et rejoindre ses camarades qui se dirigeaient à travers champs vers Crespin et Quarouble.

Le malheureux sous-brigadier fut relevé dans un triste état et il fallut beaucoup de soins pour lui faire reprendre connaissance. Son état est très grave.

M. le capitaine de gendarmerie de Valenciennes s'est rendu jeudi après-midi à Fresnes où il a procédé à une enquête.

L'auteur de l'agression serait un journalier de Quarouble, son arrestation est imminente.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

M. Drasch à Arras. — Nous n'avons pas voulu, dans un but facile à comprendre, dévoiler la présence à Arras de M. Drasch, le commissaire de police dont les anarchistes ont juré la mort.

M. Drasch a en effet passé quelques jours dans cette ville chez une de ses parentes.

Il a quitté Arras hier matin, à préjudice de l'Angleterre.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 10 Juin

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

ILLE

Vol et complicité d'adultère. — L'affaire fixée hier a été remise à huitaine devant le tribunal correctionnel.

La femme Bernard, 11e défaut, Lille est condamnée acquitte, pour avoir, étant à Jean Doquiet, le Tribunal la condamne à 3 mois de prison et vu ses antécédents, il fait l'application de la loi Bérenger.

ASSO

Vol et complicité. — Il y a quelque temps, Alphonse Vanrychem, 18 ans, et Louise Chaillant, son épouse, marchand forain, étaient à la duchesse d'Aosta. La femme Vanrychem s'emparait d'un rideau contre et des bijoux pour une valeur de 20 francs d'un revolver et d'une lampe au préjudice d'un de leurs voisins.

Plainte fut portée et les objets Vanrychem furent arrêtés. Mais le revolver et la lampe avaient été vendus et les bijoux étaient non portants du vilage.

Tous deux comparaissaient il y a quinze jours devant le tribunal. Louise Chaillant prétendait n'avoir jamais été condamnée. Comme on attendait de Belgique les *casiers judiciaires*, l'affaire fut remise. Elle revenait hier.

Contrairement à ses affirmations la femme Vanrychem a déjà subi deux condamnations dont une à 3 ans et une à 2 ans.

Son mari cherche à la disculper et se déclare seul auteur du vol. Mais les témoins le démentent.

Le tribunal renvoie son jugement à samedi.

*

Autres condamnations. — Désiré Bocquet, 15 jours de prison et 5 fr. d'amende, pour outrages et ivresse. — Henri Barbaye, 1 mois et 50 fr. pour bris de clôtures. — Séraphin Billiau, 3 mois et 16 fr. — Charles Chauvette, 4 mois et 16 fr., outrages et ivresse. — Jean Christiaens, 8 mois, infraction à un arrêté d'expulsion. — Joseph Dupre, 1 mois, vagabondage. — Victor Loiseau, 6 mois, vol et infraction à un arrêté d'expulsion. — Florent Poissonnet, 3 mois et 25 fr., escroquerie. — Joseph Vellyhe, 8 mois et 5 fr., rébellion, infraction à un arrêté d'expulsion et ivresse. — Jules Victoor, 2 mois, 500 fr. et 5 jours, escroquerie. — Tous ces deux mois ont été mis à la disposition du Gouvernement.

Voir affiches et programmes pour plus amples détails.

CONVOCATIONS

Chambre syndicale des Mécaniciens. — Le conseil d'administration de la Chambre syndicale des mécaniciens, invite les sociétaires à rester à la réunion générale extraordinaire qui aura lieu le Dimanche 12 courant, à 4 h. 1/2 très précises, au siège du Syndicat, Grande Rue, 111.

Etat-civil de Tourcoing

Du 10

Naissances. — Marie Lecquet, rue de Mouveaux — Robert Destombes, rue des Fontenins. — Agnès Delaeluse, rue Pasteur. — Philomène Dehlinge, Croix-Rouge. — Ernest Catteau, pont de Neuville.

Décès — Marthe Florin, 3 ans, rue de la Blanche-porte. — Sophie Brunain, 34 ans, rue des Catalans. — Appoline Selosse, 57 ans, rue du Château. — Louis Hautecœur, 2 mois, rue de Gand. — Alexandre Demoulière, 75 ans, Mouvel. — Louis Vandenbrouck, 64 ans. — François Jacqs. — Isidore Dupont, 67 ans, rue de Guisnes.

Etat-civil de Wattrelos

Du 2 au 9 juin

Naissances. — Felicie Lambert, Nouveau-Monde — Désirée Verlinde, Tout-vent. — Henri Renard, Ste-Marguerite. — Louis Wetteldos, Sapin-Vert. — Angèle Godron, Sartel. — Fernande Catel, Crétinier. — Julien Triton, Laboureur. — Flore Dumbuequel, Martinoire. — Henri Segard, du Petit Fourroy.

Décès — Jeanne Frelier, 18 ans 9 mois, Touquet. — Marie Barbier, 8 mois 1/2, Crétinier. — Maclou Bézy, 4 jours, Crétinier. — Angèle Godroffre, 3 ans 6 mois, Touquet. — Henriette Bonte, 67 ans 10 mois, Hospice. — Louis Desrois, 61 ans, Sapin-Vert. — Constance Bédhin, 57 ans, 11 mois, Sapin-Vert. — Marie Cornette, 4 ans, Hôpital. — Sabine Levengle, 75 ans 3 mois, Fleurs. — Arthur Hannesens, 6 mois 1/2, Touquet. — Alphonse Mercier, 8 mois, Bellevue.

Mariages. — Eugène Ambroise Dupont, tisserand et Rose Renard, tisserande. — Léon Gorion, peigneur et Clémence Delachère, soigneuse. — Henri Brunel, tisserand et Marie Lamoyère, piqueuse. — Gustave Hossaert, tisseur et Elise Hanebel, soigneuse. — Charles Dhoedeau, ramoneur et Marie Dubrœu, soigneuse. — Alfred Mass, tisserand Roubaix, et Marie Lemaire, tisserande.

Publications de Mariages. — Eugène Henri Delcrette, tisserand et Florine Belnagle, ménagère. — Gustave Verbrugghe, peigneur et Célestine Lebeau, tisserande. — Alfred Delfrance, tisserand et Marie Debarme, tisseuse. — Alfred Hayez, tisserand et Clémence David, tisseuse. — Charles Damasiaux, tisserand et Marie Duquenne, tisseuse. — François Henno, mécanicien et Aline Lampe, ménagère. — Amédée Philippe, maçon et Clémence Leclercq, soigneuse. — Henri Henno, tisserand et Flore Vandenberghe, tisseuse.

JEUNES, 10 juin

Peignées allemandes de la Plata

Central A

Juin, 0.00 0/0 juillet, 0.00 0/0 août, 0.00 0/0 septembre, 0.00

Central B

Février, 0.00 0/0 mars, 0.00 0/0 avril, 0.00 0/0 mai, 0.00 0/0 juillet, 4.27 1/2 août, 4.30 0/0 septembre 4.30 0/0 octobre, 4.32 1/2 novembre, 4.35 0/0, décembre, 4.37 0/0 ; janvier, 0.00 0/0.

Ventes : 15.000 kil.

Marché calme. Ventes au disponible 27 balles Plata en suite.

BOURSES COMMERCIALES ET AGRICOLES

Huiles, Graines et Tourteaux

THIEL 10 juin	HUILES GR. Thérouldre Phept.		TOURT. les 100 kilos.	
	CAG.	Cro.		
Colza	— —	55 —	— —	— —
Œillette b. 2	— —	— —	16 —	3 —
Œillette 3/6	— —	54 —	31 50	4 25
Lin étranger	— —	65 —	22 —	4 25
Candine	— —	— —	16 —	4 —
Chanvre	— —	— —	24 —	4 11
Huile épurée pour quinquet 61			4 —	—

PARIS, 10 juin (*Dépêche spéciale*)

Huile de Colza			Huile de Lin		
	10			10	
Courant	55 50	56 —	Courant	45 —	45 75
Juillet	55 75	56 25	Juillet	45 —	45 —
J.-A.	56 —	56 50	J.-A.	46 75	45 25
4 dern.	56 75	57 50	4 dern.	47 25	47 25

SUCRES

LILLE	Courant	Cours précédent
Sucre N° 88/96 degrés)	— —	26 25 —
» acquitté	— —	27 — —
» blanc type N° 3	— —	29 50 —
» » » N° 1	108 —	108 —
Betteraves disponibles	— —	46 50 —
Mélasse	17 75	— 17 75 —
3/6 fin disponible	— —	— —

PARIS, 10 juin — (*Dépêche spéciale*).

Sucre indigène		
Roux 88°	37 87	— — —

Sucres blancs		
Courant	38 87	38 87
Juillet	38 —	39 —
Juillet-Août	39 25	39 12
4 Octobre	37 25	37 25
Raffiné	109 50 4	— —

ALCOOLS

PARIS, 10 juin — (*Dépêche spéciale*

Spiritueux	9	10
Courant	49 75	49 50
Juillet	49 —	49 —
4 Chauts	48 25	48 50
4 derniers	45 25	45 50

CAFÉS

HAVRE. — (à terme)

Janvier	1892	79 —	Juillet — — —
Février	—	79 —	Août — — 85 50
Mars	—	79 —	Septembre — — 81 50
Avril	—	79 —	Octobre — — 80 —
Mai	—	79 —	Novembre — — 80 —
Juin	1892	82 75	Décembre — — 79 50

ANVERS. — Santos.

Janvier	— —	Juillet	— —
Février	— —	Août	— —
Mars	— —	Septembre	— —
Avril	— —	Octobre	— —
Mai	— —	Novembre	— —
Juin	1892	Décembre	— —

COTONS

HAVRE

Janvier	1892	51 50	Juillet — — 49 1/4
Février	—	52 1/8	Août — — 49 3/4
Mars	—	52 1/8	Septembre — — 50 1/4
Avril	—	52 —	Octobre — — 50 3/8
Mai	—	51 —	Novembre — — 51 —
Juin	1892	49 —	Décembre — — 51 3/8

SOURSE DE LILLE

Du 10 juin

EMPRUNTS (Villes et Départements)

Lille 1887, 3 0/0.

CAISSES ET VALEURS DIVERSES

Caisse Paiet et Cdt (6000 s. 500 t. p.) n. 500.

OBLIGATIONS

Bethune 1877, remboursables à 500 francs, 3 0/0, 445 fr.

ACTIONS

Billy-Graney, le 16 ex-coupon n° 56, (1000 parts), 2220. — Carvin ex-coupon n° 20 (2000 parts), 1030. — Lomme, la dernière, 465. — Lille-Belle (Nord), 300 fr. — Mines de Carvin, 4 aux, 1025. — Oignies fact. libéré 500, 4000 act., n. 575 fr.

COUPONS DÉTACHÉS

1er juin. — Aniche, 66 fr. 45 — Marine 16 0/0, 280 fr.

1 juin. — Denain et Anzin, c. 1 : nom., 12 : port. 11.38.

1 juin. — Allard, libérées 36.65. — Allard, non libérées 32.40.

Pour les valeurs non cotées, voir le tableau annexe partie vente des fonds.

BOURSE DE BRUXELLES

du 10 juin 1892

Emp. 3 1/2, a.1.	102 10		Brux. lib. 1886	104 —	
— 3 0/0	101 20		Belge 1892	100 —	
— ser. III.	103 20		Ostende 4 pr.	20 75	
— 2.	98 50		— 1877 4.	— —	
— 3.	97 70		— 1887 3.	— —	
Amortis 4 1/2	105 —		Tournai 1881	51 87	
— 3.	97 70		— 1888 3.	— —	
Cr. com. 4 1/2	115 —		Gand 1868	— —	
— 3.	97 50		— 1880	— —	
— 2 pr 1861	— —		Malines 1880	100 25	
— 2 pr 1868	— —		Liége 1853	98 50	
Anvers 1887 lib.	103 50		1860	— —	
Nord 1887	— —		1868	102 —	
			1874	103 37	
			1879	102 50	

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 juin.

La Chambre ayant donné raison au ministre des finances contre la commission du Budget, on croit que l'Etat conservera la faculté absolue de disposer de la totalité des fonds des caisses d'épargne (3,200 millions) et de maintenir le 3 0/0 à 97 fr. 50.

Le 3 0/0 perpétuel est en hausse à 97 fr. 15.

L'action de la Banque de France est demandée à 4415.

Le Crédit Foncier se relève à 1110.

La Banque de Paris conservera une grande fermeté à 1245 et le Comptoir d'Escompte à 1060.

Le Crédit Lyonnais gagne 5 fr. à 565.

L'action des Immeubles de France se maintient à 190 fr.

L'assemblée des Sucreries Ramadas aura lieu le 15 courant et tout le monde connaissant la valeur de nature à intéresser les nombreux capitalistes qui surveillent cette valeur avec l'attention que justifient les espérances devant doit elle parait exister.

Les Chemins Economiques valent 123.50.

Informations financières

Au lieu à ajouter les détails sur le développement technique et industriel de la Panhuitte (société des Explosifs industriels) pénétrent dans le public, le marché est les 165 Paris de cette valeur s'élargit.

Les achats importants des capitaux paraissent dernièrement au cours de 40 et même 41 fr., cet fait unitre des demandes de primes jusqu'à 50 fr. dans le cours : c'est donc un indice d'un mouvement prochain.

COUPONS

LE COMPTOIR DE CHANGE

A. Pajot et Ch. Lefebvre

LILLE — **ROUBAIX**

Rue Nationale, 69bis, 6, rue de la Gare, 6

PAIE, dès maintenant

tous les coupons français et étrangers dont le taux est officiellement connu, à l'échéance

des 1er et 15 Juin

Imp du journal l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Le Gérant : E. DUHAMEL

L'OR ET LE SANG

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR QUI NAIT

Lui aussi revoyait dans la brume du souvenir le jardin de l'hôtel, et les baiseaux de lauriers roses où ils bavardaient comme deux fiancés !

Cette femme blême, aux yeux méchants, au visage pétri par la souffrance, était alors une exquise fillette blonde, à la peau lutéuse, aux yeux profonds et clairs comme un lac sans ride !

Quel changement ! Aujourd'hui ils se trouvaient encore ensemble, seuls, et entre eux un abîme s'était creusé.

Il y eut un long silence.

Jacques ne pouvait détacher ses regards de Suzanne : il se rappelait des joies divines d'autan, lorsqu'il détaillait comme à l'heure actuelle les traits affinés de la fille de M. Gardon, ses lèvres rouges aux coins relevés dans un sourire ravissant, son nez droit aux narines roses, son menton bien accusé, son front pur, ses cheveux soyeux, mais un petit signe qu'elle avait au coin de l'œil gauche.

Suzanne baissa la tête la première : le jeune homme vit deux larmes perler dans ses longs cils.

D'une voix plus douce il reprit :

— N'est-ce pas que c'est cruel d'aimer quelqu'un qui vous délaisse ? Je ne vous reproche rien, mais je vous plains de toute mon âme ! La même fatalité qui m'a conduit sur vos pas vous pousse vers ce peintre désolé. Il est des passions qu'on ne discute même pas. Seulement je vous vois, avec un regret infini, perdre ce respect des choses sacrées qui est la seule consolation aux suprêmes tourments. Votre père, je le revois encore, moi... Songez-vous à lui ?

Elle se révolte :

— Oh ! laissez-moi.

Il lui saisit le bras.

— Mademoiselle, permettez-moi d'essayer de vous sauver du plus atroce avenir ! Dernière vous ! y a un crime : votre père est mort assassiné, et cet un de ses meurtriers que vous adorez ! Et quel fiancé vous avez choisi ! Un être incapable de vous comprendre, sans caractère, sans valeur morale. J'ai voulu le tuer, moi !... Oh ! je l'aurais écrasé d'un revers de main ! Avec joie, j'aurais enfoncé un poignard dans sa poitrine ! Une chose m'a retenu : mon frère ! la crainte de vous torturer encore ! Car je vous aime tellement, moi, que si je pensais que vous trouvez le bonheur auprès de lui, je vous l'amènerais ! oui, j'en suis là, moi ! sauf à veux votre bonheur, et rien autre. Hélas ! ils vous trahirait, comme il a trahi M. Gardon, comme il a trahi la Maffia qui l'envoie ici et à laquelle il ne songe plus.

Deux grosses larmes roulaient sur les joues de Suzanne.

Elle doucement encore, Jacques reprit bientôt :

— Ecoutez, mademoiselle, croyez en moi ! Luttez un peu... nous lutterons ensemble contre le sort ! Je suis votre ami, puisque je ne puis plus être autre chose ! En rien-vous bien pénétrée, de cela, que je suis votre ami le plus dévoué !

Elle inclina la tête.

— Eh bien ! rentrez chez vous, ce soir, et demain quittez votre chambre d'hôtel pour vous loger dans une maison tranquille, dans un quartier... près de moi... j'irai vous voir... souvent... Je suis certain que vous connaîtrez peu à peu le repos. Vous vous direz que ce Georges Montagna est fait pour de votre amour, qu'il est impossible à vous l'aimer ! Vous comprendrez que vous vous êtes choyée ! Voulez-vous essayer ! Parlez ! il suffit de quelques jours de réflexion pour arrêter un...

— Je n'aurai pas ce courage !... Il mourrait !...

— Bêtel peut être cela vaudrait mieux ! Elle inclina la tête et murmura :

— Peut-être, en effet...

— Que désires-vous, qu'espérez-vous encore ? Il va se marier avec Marthe Garin ! Et vous, vous ne le parlerions encore ! Ils iront, enlacés, vers le pays des nouveaux unis. Vous les suivrez ? Crest pour assister à leurs joies que vous tenez à votre sang et votre honneur ?

— C'est vrai ! J'ai tout renié !

— D'ailleurs on ne meurt pas ainsi ! Nous chercherons des détails à vos regrets, vous vous associerez à ma vengeance ! C'est pour venger votre père, c'est pour retrouver sa fortune que je suis là, que je...

Très rêveur, pénétrée des paroles de Jacques, elle l'interrompit, pour s'écrier :

— Venez ! Sauvez moi ! Je suis maudite ! Venez donc !

Et elle l'entraîna.

Il comprenait que s'il hésitait une minute, elle ne voudrait plus quitter ce coin de Paris où était Georges, qu'elle obéissait à un mouvement de ses nerfs et non pas à un remords, à sa raison !

— C'est vrai !

Ils rencontrèrent jusqu'au palais du Trocadéro.

Aux dernières marches elle voulut regarder une dernière fois le spectacle merveilleux du palais entourant ces jardins où Georges s'égarait avec Marthe.

Dans un dernier regret elle fouilla du regard les taillis d'arbustes enlourant les pavillons dorés, les voies sablées du Champ de Mars, le parc rempli de statues et de monuments, chefs-d'œuvre d'art et de goût. Puis alors elle dit :

— J'ai laissé mon âme par lambeaux.

Et elle sortit suivie de Jacques.

Sur la place ils prirent un fiacre. La jeune fille donna son adresse au cocher.

— A, boulevard Haussmann !

Je paierai double course, fit Jacques au cocher marqués.

Ils partirent.

Pendant ce temps, Philonard Caquerque montrait à Giovanina Straforello les splendeurs de l'Exposition. Mais l'Italienne qui s'émerveillait tout à l'heure au bras de Jacques, emportée dans un rêve radieux, ne prenait pas le moindre plaisir à regarder les gens et les choses.

Tout lui semblait mort, abominablement triste.

L'Arignonale essayait de l'intéresser aux vitrines où s'étalaient des collections aux antiques, aux bibelots, aux boutiques aux passants burlesques, aux galeries des cafés réunissant les types de l'univers. Il expliquait les mœurs des Arabes, le langage des Chinois ; il mêlait à son cours des plaisanteries en patois qui amusaient beaucoup les Méridionaux des alentours. Jeannette ne souriait pas. Au contraire, à mesure que le temps s'écoulait, elle devenait encore plus sombre.

Enfin Philonard dit :

— Il est probable que mon maître est parti avec mes Gardon.

— Ah !

— Nous allons rentrer.

— Oui, fit-elle. Je prendrai mon manteau et je regagnerai la rue Delombre.

— Vous nous quittez ? Vous tenez à revenir seule dans votre taudis ? Vous n'êtes pas bien chez nous ?

— Trop bien !

— Alors ?

Elle secoua sa tête brune et emmena Philonard.

L'idée de rencontrer Suzanne chez le baron Jacques, d'assister aux désespoir, aux aveux et, peut-être, à la réconciliation de M. de Montclar, lui donna t des frissons.

A ce moment, seul, Giovanina comprit combien était puissante sa passion ; elle n'était pas

— Mais, observa